



Erreur numéro de rue sur carte grise

Par **gorgulof**, le **30/05/2011** à **13:41**

Bonjour,

Il y a une semaine, je me suis fait flasher par un radar mobile. J'ai donc reçu la contravention par la poste. Il est à noter qu'il y a une erreur de numérotation de rue sur la carte grise: j'habite au 16 et sur la carte il est écrit 12.

Le facteur a juste entouré au stylo l'erreur sur l'avis et me l'a mise dans la boîte.

Est-ce que je peux contester ou non, le pv du fait de l'erreur d'adresse sur la carte grise?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **30/05/2011** à **14:21**

Bonjour,

Non. Vérifiez cependant en préfecture que l'adresse mentionnée sur la carte grise au fichier des permis de conduire est la bonne car vous pouvez avoir une adresse bonne sur la CG et erronée sur l'ordinateur du SNPC. Dans votre cas vous avez eu beaucoup de chance parce que, un facteur remplaçant qui ne vous connaît pas, aurait renvoyé, comme le règlement l'impose, l'avis de contravention à son expéditeur à Rennes (mention : pas de boîte aux lettres à ce nom), le délai des 45 jours aurait continué de courir, vous vous seriez retrouvé avec une amende majorée et les points déjà retirés sur le permis. Donc, la vérification s'impose.